

Règlement intérieur de la Bibliothèque intercommunale de :

Viriville Thodure Marnans

45 place de l'église
38980 VIRIVILLE
04-74-54-13-84
Bibliothèque.viriville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Jours	Horaires	Jours	Horaires
Mardi	10h 12h	Jeudi	16h30 19h
Mercredi	10h 12h	Samedi	10h 12h

Cartes d'Adhérents : établies de date à date, délivrées pour 1 an.

Type (Profils)	Nombre de prêts	Durée	Adhésion annuelle
Jeune – 14 ans	5 Livres	21 Jours	
Adultes	5 livres	21 jours	12 €
Adhésion bibliothèque + ludothèque			16 €
Collectivités			25 €

Informations :

- La carte de lecteur est individuelle et nominative.
- Les mineurs doivent fournir une autorisation de leurs parents ou responsables pour adhérer à la Bibliothèque
- Les parents sont seuls responsables des documents empruntés par leurs enfants mineurs.
- Les usuels sont exclus du prêt
- Le dernier N° des périodiques est prêté pour 1 semaine maximum
- Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé.
- Les prêts peuvent être prolongés sur simple demande
- Au delà de la date de retour prévue, une première relance est adressée à l'emprunteur.

Renseignements demandés pour l'adhésion :

Libellé	Facultatif Obligatoire	Accord : signature
Nom et Prénoms	O	
Date de naissance	O	
Adresse complète	O	
Téléphone 1 :	F	
Téléphone 2 :	F	
e-mail personnel	F	
Premier Responsable (mineurs)	O	
Deuxième responsable (mineurs)		
Appartenance à un groupe ayant des conditions d'adhésion spéciales	F	
Conservation de l'historique de prêts à usage exclusif de l'adhérent. Une liste est délivrée à l'adhérent sur demande	F	

Fait à

Le :

Rhône-Alpes
Région

isère
CONSEIL GÉNÉRAL